

Conseil à porter aux Conseils Supérieurs les Représentations qu'il désapprouve. „

„ Et pour déterminer à jamais le sens d'une Loi déjà si claire & précise, Nous prononçons que le Petit-Conseil a le droit de rejeter les Représentations, ou de les approuver, ou de les porter aux Conseils Supérieurs, selon qu'il le juge convenable.

„ III. *Déclaration sur le sens de l'Article VII.* „

„ L'intention de la Médiation de 1738. en confirmant par l'Article VII aux Citoyens & Bourgeois le droit de faire des représentations, n'a pas été que lesdits Citoyens & Bourgeois pussent étendre ce droit au-delà de ce qui est porté par l'Edit du 26 Mai 1707. „

„ En conséquence de quoi, nous prononçons que les représentations que les Citoyens & Bourgeois, conformément à l'Edit de 1707, remettent aux Syndics ou au Procureur Général pour les faire parvenir au Petit Conseil, ne pourront être portées que par un ou plusieurs Citoyens : laissant d'ailleurs à la République le soin d'en déterminer le nombre d'une manière plus précise. „

„ IV. *Déclaration sur le sens de l'Article XLII.* „

„ L'Article XLII ayant ordonné qu'il seroit fait un Code Général imprimé qui renfermeroit tous les Edits & Réglemens afin que chacun connût les Loix de l'Etat, & s'y soumit avec plus de docilité, nous estimons que le Conseil avoit dû faire ce Code incontinent après la Médiation de 1738 : en conséquence de quoi nous prononçons :

„ Qu'il sera procédé incessamment à l'exécution du susdit Article XLII, & que pour cet effet les Petit & Grand Conseils feront un Code général imprimé de tous les Edits sanctionnés par le Conseil Général depuis 1568 : bien entendu que l'explication donnée aujourd'hui du Règlement de 1738 en fera essentiellement partie. „

„ Et pour les Réglemens, nous prononçons que les Petit & Grand Conseils, chacun pour ceux qui émanent de leur autorité, les feront imprimer à la suite dudit Code, afin qu'ils soient connus, observés & exécutés : n'entendant déroger aux droits desdits Conseils, chacun selon sa compétence & l'usage
de